ARC 81 Since 1954
AGENCE RÉSIDENCE CROISETTE
Immobilier depuis plus de 65 ans
+ 33 (0)4 93 94 03 04 agence@residencecroisette.fr
www.residencecroisette.com
FNAIM

HONORAIRES TRANSACTION

- Vente de biens (hors place de stationnement, garage, terrain à bâtir) :

Prix de vente	Honoraires (*) (Pourcentage appliqué sur le prix de vente)
Jusqu' à 100 000 €	10 % T.T.C
De 100 001 € à 130 000 €	8 % T.T.C
A partir de 130 001 €	6 % T.T.C
En cas de mandat de vente exclusif (pour les ventes à partir de 130.001 €)	5 % T.T.C

- Vente place de stationnement, garage :

Prix de vente	Honoraires forfaitaires (*) de 5.000 € T.T.C

- Vente de terrain à bâtir :

Prix de vente	Honoraires (*) 10 % T.T.C (Pourcentage appliqué sur le prix de vente)

- Avis de valeur :

<u>NB : Avis de valeur gratuit</u> <u>en cas de signature d'un mandat de vente</u> *(Avis de valeur ne pouvant bien entendu être assimilé à une expertise, laquelle doit être établie par un expert immobilier, en possession de tous les paramètres et documents nécessaires à ce travail)*	Honoraires forfaitaires : 100 € H.T., soit 120 € T.T.C

(*) Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

ARC 81 Since 1954

AGENCE RÉSIDENCE CROISETTE

Immobilier depuis plus de 65 ans

+ 33 (0)4 93 94 03 04 agence@residencecroisette.fr
www.residencecroisette.com

FNAIM

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION SAISONNIERE :

Honoraires et gestion : (recherche de locataires, administration du biens)	**25% TTC** (sur les locations réalisées en sus des prix nets convenus)

LOCATION LONGUE DUREE :

Honoraires gestion (prestations principales)	
• **Locaux d'habitation en résidence principales ou secondaire**, vides ou meublés (soumis à la Loi du 06 juillet 1989) :	**7,20 % TTC** (mensuels sur le montant du loyer et charges)
• **Garage / Stationnement :**	**10 % TTC** (mensuels sur le montant du loyer et charges)
• **Garantie du paiement des loyers impayés** et détériorations immobilières :	**2,90 % TTC** (mensuels en sus des honoraires de gérance)
Honoraires location (prestations principales)	
• **Locaux à usage d'habitations** vides ou meublés :	**Résidence principale :** - Pour le propriétaire : **1 mois de loyer hors charges** dont visites, constitution/étude du dossier locataire, rédaction du bail/état des lieux (13€/m²), frais entremis et négociation. - Pour le locataire : rédaction du bail/état des lieux **(13€/m²)** **Résidence secondaire :** Pour le propriétaire et locataire : **1 mois de loyer hors charges**
• **Locaux de droit commun, garage, parking :**	**1 mois de loyer hors charges** pour le propriétaire et locataire